Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260605-20260606-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-06-01

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Date de la convocation
29/05/2026
Date de publication
11/06/2026

Le 5 juin 2026,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Madame Alexia LEGENDRE qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire ;
- ✓ Madame Constance ARGOUARCH qui a donné pouvoir à Madame Nadège BOURMAUD ;
- ✓ Monsieur Daniel LE BEUVANT qui a donné pouvoir à Madame Anne JAFFRES ;
- ✓ Madame Isabelle RENAULT qui a donné pouvoir à Monsieur Joël PICHON ;
- ✓ Monsieur Mel OLLERO qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe MORVAN.

Madame Carole LE FLOCH a été élue secrétaire de séance.

INFORMATIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2026-04-08 en date du 31 mars 2026, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal :

Validation de devis et marchés :
Devis signé avec la société TIBCO pour le contrat d'assistance 2026 pour 4 009.72 € HT ;
Devis signé avec la société IROISE PLAFONDS pour l'amélioration acoustique du restaurant scolaire pour 7 533.00 € HT.

Pour extrait certifié conforme,

Le 5 juin 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

MAIRIE DE LAMPAUL-GUIMILIAU (Finistère)

La secrétaire de séance,

Carole LE FLOCH